



↳ LE TEST D'ÉTANCHÉITÉ À L'AIR

Le test d'étanchéité à l'air (perméabilité à l'air) consiste à mesurer le débit de fuite d'air à travers votre maison individuelle. Ce test d'étanchéité est effectué avant la réception de celle-ci.

UN TEST OBLIGATOIRE

- Suivant l'article 17 de l'arrêté du 26 octobre 2010, **le test d'étanchéité à l'air est obligatoire pour les constructions neuves à usage d'habitation**. Ce test sert à identifier et mesurer les éventuelles fuites de votre construction. Artis étant déjà titulaire de la certification PRO PERMEA, l'organisme de contrôle teste les maisons sur la base d'un échantillonnage dont il est responsable.

L'étanchéité à l'air, ou perméabilité à l'air, est l'une des principales sources de déperditions thermiques. L'étanchéité à l'air joue également un rôle dans la pérennité d'une maison ainsi que pour son confort.

Les principales sources d'infiltration d'air sont :

- Les menuiseries,
- Les passages réservés aux équipements électriques,
- Les trappes,
- Les tuyauteries,
- La structure.

LES ÉTAPES DU TEST

- **C'est un professionnel qui réalisera le test, plus couramment appelé « test à la porte soufflante » ou « test de la blower door »**. Il doit être reconnu compétent par le Ministre chargé de la Construction et de l'Habitation. Voici les différentes étapes du test :

- 1 - Obturation des orifices de votre maison,
- 2 - Mise en place de la porte soufflante et du dispositif de mesure,
- 3 - Détection des points de fuite,
- 4 - Mesure du débit de fuite.

